

REPUBLICHE DU CAMEROUN
Paix-Travail- Patrie

MINISTÈRE DE LA DECENTRALISATION
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MBAM-ET-INOUBOU

COMMUNE DE KON-YAMBETTA



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace- Work- Fatherland

MINISTRY OF LOCAL DEVELOPMENT
AND DECENTRALIZATION

CENTRE REGION

MBAM-AND-INOUBOU DIVISION

KON-YAMBETTA COUNCIL

ADDITIF N° 01/A/AON/01A/CKY/2025

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N°01A/AONO/RCE/DMI/CKY/CIPM/SMP/2025 DU 05 MARS 2025 EN PROCEDURE
D'URGENCE POUR L'ACQUISITION D'UNE NIVELEUSE SUR PNEUS AVEC LAME AVANT ET
RIPPER DE PUISSANCE NOMINALE 132 KVA AU PROFIT DE LA COMMUNE DE KON-
YAMBETTA

Réf : N° 0000085/L/ARMP/CRRMPC/CCR/CURA/CSE/CSP/ELamf/2025 du 24 Mars 2025

Objet de l'additif : Le présent additif a pour objet de reporter la date de remise et d'ouverture des offres pour l'Appel d'Offres ci-dessus.

A cet égard, les entreprises intéressées sont invitées à prendre en considération les changements ci-après :

I- Délai de remise des offres.

Au lieu de : **2 avril 2025 à 12 heures**, heure locale.
Lire plutôt : **9 avril 2025 à 12 heures**, heure locale.

II- Date et heure d'ouverture des plis.

Au lieu de : **2 avril 2025 à 13 heures**, heure locale.
Lire plutôt : **9 avril 2025 à 13 heures**, heure locale.

III- Du timbrage de la caution de soumission et transmission du récépissé de consignation

Les soumissionnaires présenteront dans leur offre administrative :

- Une caution de soumission timbrée
- Un récépissé de consignation délivré par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDEC)

IV- De la mention du critère éliminatoire relatif aux documents scannés

La mention du critère éliminatoire relatif aux documents scannés est sans objet

V- Du destinataire des recours en phase d'ouverture des plis

Au lieu de : L'Autorité Chargé des Marchés Publics

Lire plutôt : Les recours en phase d'ouverture des plis et d'attribution se feront auprès du Comité chargé de l'Examen des Recours.

VI- Du délai de signature du Marché

Au lieu de : Le délai fixé pour la signature du marché est de sept (7) jours ouvrables à compter de la date de réception du projet de marché (Art 107).

Lire plutôt : Le délai fixé pour la signature du marché est de cinq (5) jours ouvrables à compter de la date de réception du projet de marché (Art 107).

VII- De l'absence de certains modèles de pièces

Les modèles de pièces sont les suivants

Pièce n° 7 : Modèle de liste du personnel à mobiliser dans le cadre des services connexes

1. Personnel technique /de gestion

Nom	Poste	Attributions

2. Personnel d'appui (siège et local)

Nom	Poste	Attributions

Pièce N° 8 : Modèle de lettre de soumission de la proposition technique

[Lieu, date]

À : [Nom et adresse du maître d'ouvrage]

Madame/Monsieur,

Nous, soussignés, [titre à préciser], avons l'honneur, conformément à votre DAO N° du.....relatif à.....,

de vous soumettre ci-joint, notre proposition technique pour la fourniture objet dudit DAO.

Au cas où cette proposition retiendrait votre attention, nous sommes entièrement disposés, sur la base du personnel proposé à entamer des négociations pour la meilleure conduite du projet.

Aussi, prenons-nous un ferme engagement pour le respect scrupuleux du contenu de ladite proposition technique, sous réserve des modifications éventuelles qui résulteraient des négociations du contrat.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur....., l'expression de notre parfaite considération./-

Signature du représentant habilité :

Nom et titre du signataire :

Nom du Candidat : Adresse :

VIII- DE L'EXAMEN DU PROJET DE MARCHE PAR LA CPM

La disposition relative à l'adoption du projet de marché par la commission de passation des marchés est sans objet.



IX- DE LA NON-CONFORMITE DE LA CAUTION DE SOUMISSION ERIGEE EN CRITERE ELIMINATOIRE

Au lieu de : Non-conformité de la caution de soumission (comme critère éliminatoire)

Lire plutôt : Absence de caution de soumission (comme critère éliminatoire)

X- DU CRITERE RELATIF A L'ABSENCE D'UN PRIX UNITAIRE QUANTIFIE DANS L'OFFRE FINANCIERE DANS LA GRILLE D'EVALUATION

Au lieu de : Critère essentiel

Lire plutôt : Critère éliminatoire

Les dispositions de l'Appel d'offre non modifiées par le présent additif demeurent inchangées.

Copies :

- PREFET /MI ;
- ARMP ;
- DDMINMAP/MI ;
- Affichage ;
- Archives/Chronos ;

Kon-Yambetta, le **28 mars 2025**

**Le Maire de la Commune de Kon-Yambetta
(Autorité Contractante/ Maitre d'Ouvrage)**


Mme ETEME Ursule épouse ARROYE BETOU